

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Office AI du canton de Neuchâtel : les mesures de réadaptation paient.

La Chaux-de-Fonds, 10 juin 2020. Comme il ressort du rapport d'activités 2019 de l'Office AI du canton de Neuchâtel publié hier, le nombre de nouvelles demandes AI (4422) s'est stabilisé en 2019. Le nombre d'octrois de rente (771) reste toutefois élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31.12.2019, l'Office AI du canton de Neuchâtel (OAINÉ) comptait 5963 bénéficiaires de rentes, pour une population active de 109 000 personnes (5,5 %). L'OAINÉ se distingue, en référence à la moyenne suisse, par un soutien actif et important en matière de réadaptation : en 2019, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation s'est chiffré à 58 millions de francs. 468 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs repris un emploi avec l'aide de l'OAINÉ.

Une année riche en développements pour l'AI

L'année 2019 a été marquée par de nombreux développements qui concernent l'assurance-invalidité. Parmi ceux-ci figurent le développement continu de l'AI – qui met l'accent sur les enfants, les jeunes et les assurés atteints dans leur santé psychique –, la reprise des observations dans le domaine de la lutte contre la fraude à l'assurance et l'obligation de prise en compte des toxicodépendances comme trouble psychique suite à un arrêt récent du Tribunal fédéral. Cet arrêt a pour conséquence que l'AI devra, comme pour toutes les autres maladies psychiques, clarifier au moyen d'une procédure d'administration des preuves si le syndrome de dépendance diagnostiqué par des spécialistes influe sur la capacité de travail de la personne concernée.

Le contexte socio-économique cantonal influence la donne

Si le nombre de nouvelles demandes AI demeure stable, celui des demandes de rente et réadaptation croît et reste élevé par rapport à la moyenne suisse en comparaison intercantonale. Il en va de même pour le nombre d'octrois de rente, ce qui s'explique notamment par l'influence concomitante du nombre de personnes en recherche d'emploi, au bénéfice de l'aide sociale ou paupérisées suite à un divorce. Par ailleurs, le tissu industriel neuchâtelois, fortement lié au secteur secondaire, crée des opportunités mais aussi des risques, par exemple lorsqu'il s'agit de favoriser la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé qui ont travaillé comme ouvriers de production sans aucune formation préalable.

OAINÉ : une triple action

L'OAINÉ est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'OAINÉ œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail. L'année 2020 marque les 25 ans d'existence de l'OAINÉ au service des personnes fragilisées dans leur santé du canton de Neuchâtel.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 86

Lien vers le rapport d'activités 2019 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2019/